Règlement du Grand Jeu Anniversaire
LS PROXI HITIA'A

Article 1 - Organisation

La SOCIETE PACIFIC MOBILE TELECOM (VODAFONE), société par actions simplifiées, au capital de 6 800 879 000 FCFP, immatriculée sous le numéro RCS Papeete N° TPI 09 74 B – N° Tahiti 897 983, ayant son siège social à Faa'a– RDO Auae, en partenariat avec LS PROXI HITIA'A, organise un jeu appelé « Grand Jeu Anniversaire LS PROXI HITIA'A » sans obligation d'achat, à l'occasion de l'anniversaire du magasin et faisant appel au hasard, pour la sélection de dix gagnants qui se déroulera du 1er au 30 novembre 2026.

Le présent règlement définit les règles applicables à cette opération.

Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu « Anniversaire LS PROXI HITIA'A », (Ci-après le « Jeu ») est ouvert à toute personne physique majeure, dans les conditions et limites fixées au présent règlement, à l'exclusion des membres du personnel de la société PACIFIC MOBILE TELECOM, ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux votes des gagnants potentiels. Toute mention fausse, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

Article 3 - Modalités de participation

Le Jeu débutera le 1er novembre 2026 à 00h01 et se terminera le 30 novembre 2026 à 23h59.

Pour participer, il suffit de :

- Remplir la partie détachable du document remis lors de l'achat d'une Vodacard ou d'un pack téléphone.
- Ou de la retirer au siège de Vodafone du lundi au vendredi de 8h à 15h30 pour une participation gratuite
- Déposer la partie détachable dûment complétée dans l'urne prévue à cet effet au magasin LS PROXI AFAAHITI avant le 30 novembre 2026 à la fermeture du magasin.

Tout bulletin incomplet, illisible ou raturé sera considéré comme nul.

Article 4 - DOTATIONS ET DÉSIGNATION DES GAGNANTS

VODAFONE effectuera un tirage au sort qui aura lieu le 1er décembre 2026 au magasin LS PROXI HITIA'A.

Les gagnants seront avertis par SMS ou par voie téléphonique au numéro qu'ils auront utilisé pour participer au Jeu, sous réserve que leur ligne soit toujours active et qu'ils soient à jour de leurs règlements à la date du tirage au sort.

Les lots mis en jeu sont répartis comme suit :

- **1er prix :** Un smartphone Samsung A07 d'une valeur de 12 900 F TTC
- **2è prix :** Un smartphone Samsung A06 d'une valeur de 9 900 F TTC
- **3è prix :** Un smartphone Samsung A05s d'une valeur de 14 900 F TTC
- **4è prix :** Un smartphone Honor X5b d'une valeur de 8 900 F TTC
- **5è prix :** Un smartphone Wave 7C d'une valeur de 10 900 F TTC
- **6è au 10è prix :** Un pack composé d'un T-shirt et d'une casquette Vodafone d'une valeur de 5 000 F TTC

La valeur totale des lots est de 82 500 F TTC (Quatre-vingt-deux mille cinq cents francs toutes taxes comprises).

VODAFONE s'engage à remettre les lots aux gagnants à partir du 01 décembre 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026 dernier délai.

Ces lots ne peuvent être ni repris, ni échangés contre un versement en espèces équivalent ou tout autre lot (objet). Au-delà du 31 décembre 2026, les lots redeviendront la propriété de la société organisatrice et ne pourront plus être réclamés par les gagnants.

Les bénéficiaires des lots pourront être médiatisés dans la presse locale, ainsi que sur les pages Facebook de Vodafone Polynésie et des partenaires du Jeu, où leur nom et leur photo pourront être annoncés et affichés.

Article 5 - RESPONSABILITE

La Société Pacific Mobile Telecom – Vodafone ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La Société organisatrice ne peut être tenue responsable des conséquences dues

à une mauvaise utilisation des services et/ou produits délivrés au gagnant/e..

Article 6 - CONTESTATION / LITIGES

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par Pacific Mobile Telecom - Vodafone société organisatrice du jeu concours dont les décisions seront sans appel. Toute contestation à ce jeu ou réclamation sera prise en considération dans un délai maximum d'un mois à partir de la clôture du jeu.

Article 7 - FRAUDES

Pacific Mobile Telecom se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui par son comportement nuirait au bon déroulement du Jeu.

Tout participant qui aurait tenté de falsifier le bon déroulement du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate, serait disqualifié, et son compte pourrait être supprimé.

Article 8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en Polynésie française. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement au siège de Vodafone, ou à l'adresse du jeu par simple demande écrite envoyée à :
Vodafone – Service Jeux – Jeu Anniversaire LS PROXI HITIA'A – BP 335 - 98713 Papeete.

Le timbre sera remboursé sur simple demande, au tarif normal en vigueur (pour une enveloppe de 30g maximum).

Le présent règlement a été déposé en l'Etude de Maître ELIE Jean-Pierre, Huissier de Justice, à la résidence de FAAA, Immeuble Te Motu Tahiti - B.P 62755 - 98702 FAAA.

Le règlement du jeu est également disponible sur le site www.vodafone.pf.

Dans le cadre d'opérations marketing et commerciales conjointes ou non, par SMS, E-mail ou automate

d'appels, Vodafone se réserve le droit d'exploiter les informations recueillies dans le cadre de la participation au présent Jeu et communiquer ces informations à des tiers ou à ses partenaires, sauf refus du participant. Vodafone se réserve également le droit d'utiliser ces informations dans le cadre d'opérations marketing et commerciales de partenaires ou de tiers par courrier postal ou par téléphone. Dans le cadre des traitements précités, Vodafone pourra recourir à des prestataires agissant pour son compte et sous sa responsabilité.

A tout moment, les participants peuvent exercer leur droit individuel d'opposition sur l'utilisation de leur numéro en envoyant un courrier postal à :
Vodafone –Service Jeux – Jeu Anniversaire LS PROXI HITIA'A – BP 335 - 98713
Papeete.

Article 9 - DROIT

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit de la Polynésie française.